CARTE TARIFAIRE Client professionnel - Wallonie

Electricité SELECT





Tarif variable novembre 2021 - Prix hors TVA

Prix valables pour tout contrat conclu en novembre 2021 qui débute au plus tard le 31.12.2021

Durée de contrat : durée indéterminée

La carte tarifaire fait intégralement partie du contrat de fourniture conclu avec Energie 2030.









83,43% vent 8,52% soleil 8,05% eau

/

Energie 2030 est un fournisseur dont l'électricité provient uniquement de sources renouvelables.



L'électricité SELECT est 100% verte, de production belge, certifiée par des labels de garantie d'origine.

Electricité d'Energie 2030 Sou

Source: VREG Fuelmix 2020

Optez pour l'envoi des factures par courriel et vous profiterez d'une réduction de 10€ (TVAC) sur votre redevance fixe annuelle!

Conditions: votre redevance fixe annuelle n'est pas gratuite et vous optez pour l'envoi par courriel pendant toute la durée du contrat.

BONUS SELECT : ✓ 50% RISTOURNE SUR LA REDEVANCE FIXE

car vous avez souscrit des parts d'une valeur totale de 1.000 € pour ce contrat d'électricité.

✓ FORMULE TARIFAIRE GARANTIE POUR 12 MOIS :

Energie 2030 s'engage à maintenir la formule tarifaire durant les 12 premiers mois de la livraison

✓ CREEZ UN PACKAGE AVEC VOTRE CONTRAT DE GAZ :

Les coopérateurs avec 1000€ investis (ou plus - voir consommation annuelle) ont droit à la gratuité de la redevance fixe sur un contrat de gaz lié à ce contrat.

CONDITIONS PARTICULIERES SELECT:

Offre réservée aux membres des coopératives CLEAN POWER EUROPE SCE ou ENERGIE 2030 scrl ainsi qu'aux actionnaires d'ENERGIE 2030 Agence sa, avec un investissement de 1.000€ par tranche de consommation d'électricité moyenne annuelle de 5.000 kWh.

Votre facture d'énergie est constituée des parties suivantes [1+2+3+4] :

1. Prix de l'énergie et redevance fixe :

En tant que coopérant, vous bénéficiez d'une ristourne sur la redevance fixe annuelle.

	Electricité verte	Injection*	Redevance fixe annuelle		
Compteur	Prix variable (c€/kWh)	Prix variable (c€/kWh)	Coopérant avec des parts = 1000€/tranche conso.		
Mono-horaire:	20,889	12,691			
Bi-horaire jour :	25,044	14,765	66,12 €		
Bi-horaire nuit:	17,946	7,333	33,06 €		
Exclusif-nuit:	17,946	-			

(*) Tarif applicable pour l'électricité injectée sur le réseau, produite par votre installation de production décentralisée avec une puissance ≤ 10 kVA, disposant d'un compteur intelligent. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA et vous sera crédité conformément aux conditions contractuelles. La redevance fixe pour l'injection n'est due que si vous n'êtes pas client d'Energie 2030 pour la fourniture d'électricité. Uniquement applicable en Flandre.

2. Coûts de l'énergie verte :

Région wallonne 2021	c€/kWh		
Coûts énergie verte	3,885		

INDEXATION DES PRIX

Le prix est indexé mensuellement. Belpex S11 signifie la moyenne pondérée des cotations journalières Day Ahead Belpex Baseload par le profil SLP S11 (publié par Synergrid, RLP à partir du 29/11/2021) durant le mois de fourniture. Dernière valeur connue du Belpex S11 : 172,84€/MWh. Selon votre type de compteur, la formule tarifaire hTVA est la suivante :

	Mono-horaire:	Bi-horaire jour :	Bi-horaire nuit :	Exclusif-nuit :
Prélèvement	0,109*BelpexS11+2,02	0,133*BelpexS11+2,02	0,092*BelpexS11+2,02	0,092*BelpexS11+2,02
Injection	0,085*BelpexS11-2	0,097*BelpexS11-2	0,054*BelpexS11-2	-

INFORMATIONS CONCERNANT LE TARIF

Les prix sont offerts aux clients professionnels avec une consommation annuelle < à 50 MWh, avec compteur à relevé annuel et avec un raccordement basse-tension < à 56 kVA. La redevance fixe est imputée au prorata du nombre de jours de fourniture. Calcul du coût de l'énergie verte : Q x Pc. Q = pourcentage de vos prélèvements, déterminé par la CWaPE, pour lesquels Energie 2030 doit remettre des certificats verts. Ce coût est adapté en fonction des modifications légales et est repris séparément sur la facture. Pc = 100 € = prix du certificat hTVA.

DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est indéterminée. Vous avez un délai de rétractation de 14 jours calendrier. La fourniture débute à la date convenue. Si vous souhaitez acquérir des parts coopératives pour ce contrat, pensez à les payer dans un délai de 8 jours pour qu'une fourniture de ce produit soit possible. En cas de retard de paiement, la fourniture ne peut être activée.

PAIEMENT

Nos factures doivent être payées dans un délai de 15 jours calendrier à dater du jour de réception. Si vous ne payez pas la facture à temps, nous vous envoyons un rappel (frais : 7,5 €). Si vous ne payez pas après ce rappel, nous vous envoyons une mise en demeure (frais : 15 €). En plus des frais de rappel, nous avons le droit de vous imputer des intérêts (sur le montant total de la facture impayée) au taux d'intérêt légal, en cas de non-paiement à partir de la date d'échéance de la facture.



3. Tarifs de réseau:

Les tarifs de réseau ci-après sont ceux connus à la date de l'établissement de la fiche tarifaire. Toute modification est répercutée sans majoration au client, même rétractivement

		COÛTS DE RÉSEAU					
Cookiamada da mésasa.		DISTRIBUTION					
Gestionnaire de réseau (1)	Mono-horaire	BI-horaire heures pleines	BI-horaire heures creuses	Exclusif nuit	Mesure / comptage / terme fixe	Tarif prosumer	TRANS- PORT
	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kWe/an)	(c€/kWh)
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	22,07	55,73	3,62
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	15,06	71,36	3,62
ORES Brabant wallon	7,93	8,43	4,71	3,79	13,06	65,49	3,62
ORES Est	10,73	11,46	6,47	5,18	13,06	82,14	3,62
ORES Hainaut électricité	8,79	9,27	5,74	4,84	13,06	70,64	3,62
ORES Luxembourg	9,40	10,02	5,60	4,46	13,06	74,62	3,62
ORES Mouscron	8,06	8,57	4,92	3,97	13,06	65,84	3,62
ORES Namur	9,21	9,78	5,58	4,54	13,06	72,86	3,62
ORES Verviers	10,76	11,40	6,81	5,63	13,06	81,64	3,62
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	17,51	75,00	3,62
TECTEO-RESA	8,17	9,14	4,87	4,20	22,77	63,69	3,62

⁽¹⁾ Les tarifs de réseau (distribution et transport) sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux. Ils sont intégralement répercutés au client.

4. Suppléments :

Suppléments	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (2)	Redevance de raccordement (2) (3)	
	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	
	0,19261	0,35117	0,07500	

⁽²⁾ Ces coûts ne sont pas soumis à la TVA.

⁽³⁾ Le coût de la redevance de raccordement est fixe pour les premiers 100 kWh = 0,075€/kWh.